

AVENIR DES CCI

L'inquiétude s'installe chez les 18.000 salariés



Syndicat National Autonome des Personnels
de Chambres de Commerce et d'Industrie

Alerte à l'emploi, quel devenir pour le service public aux entreprises !

Décidées par l'état, les baisses successives de la TFC (Taxe pour Frais de Chambre) de – 37% depuis 2014 ont mis à genoux les Chambres de Commerce et d'Industrie en épuisant leurs réserves, ainsi que leurs capacités d'action et d'investissement.

Dans les trois dernières années, des plans de départs volontaires ont déjà provoqué la disparition de 4.000 emplois dans les CCI.

Dans ce contexte de grave tension préexistant, la Loi de Finances 2017, votée le 16 décembre à l'Assemblée Nationale prévoit à nouveau 60 millions de baisse de ressources pour les CCI. Ces baisses se répercuteront sur l'emploi !

L'UNSA-CCI estime l'impact de cette décision à 1200 suppressions d'emplois pour 2017.

L'UNSA-CCI dénonce une forme d'acharnement du gouvernement vis-à-vis de nos institutions. Les économies dans le réseau consulaire ont déjà été réalisées, principalement au détriment de l'emploi et des conditions de travail. Dans toutes les régions de France, les situations de Risques Psycho-Sociaux se multiplient dans un contexte de surcharge de travail lié aux départs non remplacés et de craintes pour l'avenir.

Avant le vote de la Loi de Finances 2017, l'UNSA-CCI a adressé à tous les Députés une lettre ouverte les alertant sur les conséquences de cette décision. En appui de cette action, les rendez-vous avec les parlementaires, ministres, et responsables politiques se sont multipliés ces derniers mois.

UNSA-CCI : un syndicalisme AUTONOME, REFORMISTE ET RESPONSABLE

Deuxième syndicat représentatif dans les Chambres de Commerce et d'Industrie (2 sièges sur 6 en Commission Paritaire Nationale), l'UNSA-CCI est présent dans la plupart des régions. L'UNSA-CCI agit auprès de la délégation nationale des Présidents (CCI France), du Ministère de Tutelle (Bercy) afin de défendre l'avenir des 18.000 salariés et le cœur de métier des CCI : création et développement des entreprises, développement des territoires, formation, apprentissage, grandes écoles, infrastructures.